



SERVICE SPORT ET CULTURE LA BOUILLADISSE

La Bouilladisse, le 15 Mai 2018

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Afin d'encourager la pratique sportive et culturelle des jeunes Bouilladissiens âgés de 3 à 15 ans, la ville de La Bouilladisse met en place le « **CHEQUE CULTURE ET SPORT** ».

Cette aide d'un montant de 50 € destinée aux familles dont le **quotient familial est inférieur à 800 €**, sera déduite sur toute inscription annuelle à une association culturelle ou sportive partenaire de la Commune *.

Par ce nouveau dispositif, nous espérons permettre à vos enfants de découvrir une des nombreuses activités culturelles et sportives proposées sur notre Commune.

Si vous êtes intéressés et éligible au « chèque culture et sport », merci de remplir le formulaire ci-dessous :

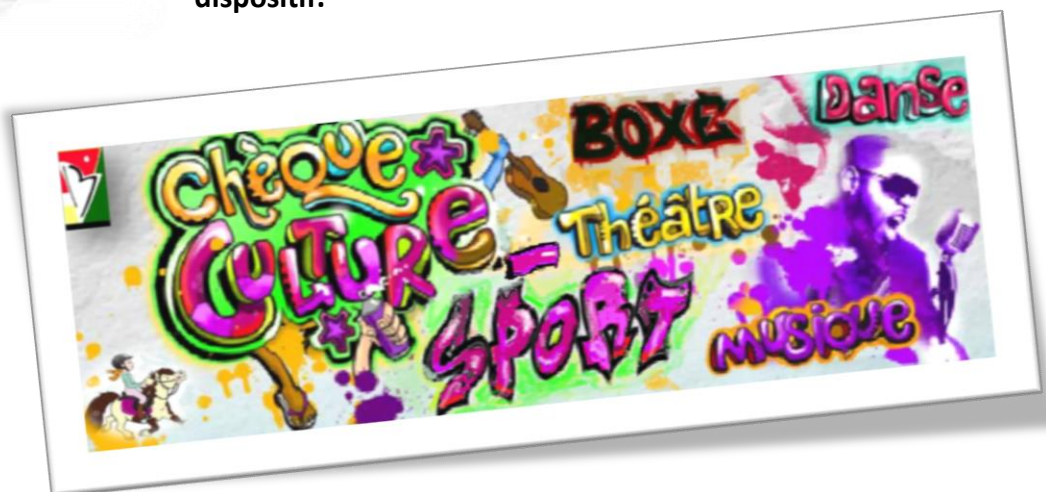
	FORMULAIRE DE DEMANDE DU CHEQUE CULTURE ET SPORT 2018/2019
ÉTAPE 1 : JE REMPLIS LE FORMULAIRE	
- Nom et prénom du demandeur (parents) :	
.....	
- Adresse :	
.....	
.....	
.....	
Mail :	
Tél :	
- Je souhaite bénéficier du chèque CULTURE – SPORT pour mon enfant :	
.....	
ÉTAPE 2 : JE JOINS LES PIÈCES JUSTIFICATIVES	
<input type="checkbox"/> Photocopie CNI de l'enfant bénéficiaire	
<input type="checkbox"/> Photocopie du livret de famille	
<input type="checkbox"/> Attestation CAF de quotient familial de moins de 3 mois	
ÉTAPE 3 : JE TRANSMETS MA DEMANDE à partir du 15 JUIN et jusqu'au 15 SEPTEMBRE 2018	
AU : Service SPORT ET CULTURE – Centre Social - 9, avenue de La Libération – 13720 LA BOUILLADISSE	
(*) ASSUREZ-VOUS QUE VOTRE ASSOCIATION EST PARTENAIRE DE L'OPÉRATION SUR LE SITE www.ville-bouilladisse.com	
+ d'infos au 04 42 62 40 37 et sur www.ville-bouilladisse.com/ service Culture	



SERVICE SPORT ET CULTURE LA BOUILLADISSE



La Ville de La Bouilladisse met en place le « chèque Culture-Sport » visant à faciliter l'accès des enfants Bouilladissiens aux activités sportives et culturelles développées par les associations locales partenaires au dispositif.



Ce chèque Culture-Sport est une réduction immédiate de 50 € pour toute inscription annuelle à une association culturelle ou sportive *

** Associations partenaires disposant d'un conventionnement avec la Mairie de La Bouilladisse*

- Pour qui ?

Pour les enfants de 3 à 15 ans dont les parents sont domiciliés sur la commune de La Bouilladisse et justifiant d'un quotient familial inférieur à 800 €.

- Comment l'obtenir ?

Pour en bénéficier, remplir le formulaire de demande au verso et le remettre au :
Service Sport et Culture - Centre Social - 9 avenue de la Libération - 13720 LA BOUILLADISSE
à partir du 15 Juin et jusqu'au 15 Septembre 2018

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE :

- CNI de l'enfant bénéficiaire
- Livret de famille
- Attestation du quotient familial de la CAF de moins de 3 mois

Suite à réception du dossier complet, le chèque culture-sport vous sera remis.

- Et après ?

La famille prend contact avec l'association sportive ou culturelle de son choix, remet le chèque dont le montant sera déduit lors de l'inscription.

Le chèque non utilisé n'est ni valable, ni cumulable l'année suivante.